Mammographie: un risque infime pour un bénéfice majeur

DILEMME Une femme sur huit en Suisse est concernée par un cancer du sein au cours de sa vie. Si le dépistage améliore sans conteste les chances de guérison, il suscite encore quelques réticences, en raison de l'exposition aux rayons X.

n Valais, le cancer du sein reste le cancer féminin le plus fréquemment diagnostiqué. Plus de 200 nouveaux cas sont enregistrés chaque année, dont 80 % concernent des femmes de 50 ans et plus. Une cinquantaine en décède encore. D'après la Ligue suisse contre le cancer, lorsqu'il est détecté précocement, le cancer du sein est guérissable dans 90 % des cas. C'est dire l'importance d'un dépistage régulier, proposé tous les deux ans aux femmes entre 50 et 75 ans. Une mammographie est une radiographie du sein. Comme tout examen aux rayons X, elle implique une dose de rayonnement. «Le risque de développer un cancer radio-induit existe» reconnaît Pascal Monnin, collaborateur scientifique à l'Institut radiologique (IRA/CHUV). «C'est un risque stochastique: aléatoire dont la probabilité augmente avec la dose reçue.» Et ce risque est quantifiable. Une dose d'1 mSv (millisievert) correspond à un cas de cancer radio-induit sur 20 000 examens. Une mammographie (quatre clichés) représente en moyenne 0,4 mSv, soit environ un cas sur 50 000. Elle se situe parmi les examens radiologiques les moins irradiants: la dose correspond à moins de deux mois d'irradiation naturelle. En Suisse, la mammographie ne représente que 2,6% des examens radiologiques et moins de 1% de la dose totale délivrée à la population. «Le bénéfice, lui, est clair. En 200 mammographies. Dans quatre cas sur cinq, il s'agit de tumeurs précoces, donc plus faciles à traiter. Les chances de guérison sont alors élevées et la qualité de vie après traitement est améliorée.»

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN:

5 BONNES RAISONS DE DIRE OUI À LA MAMMOGRAPHIE

AGIR TÔT

- Repéré à un stade précoce, le cancer se soigne mieux
- Le nombre de décès par cancer du sein peut ainsi être réduit

PARCOURS DE SOINS ALLÉGÉ

- Un diagnostic rapide permet souvent d'éviter des traitements lourds
- Les traitements sont mieux tolérés, avec moins de conséquences

SOULAGEMENT - Dans la majorité des cas, aucune anomalie n'est décelée

QUALITÉ GARANTIE

- Contrôle régulier des appareils
- Double lecture des images par les radiologues
- Spécialistes obligatoirement formés

ACCESSIBLE À TOUTES

 Prise en charge par l'assurance de base (hors franchise). Coût: moins de 20 francs

«EN MOYENNE, UN CANCER EST DÉTECTÉ TOUTES LES 200 MAMMOGRAPHIES.»

PASCAL MONNIN

Moins de rayons, plus de précision

représente que 2,6% des examens radiologiques et moins de 1% de la dose totale délivrée à la population. «Le bénéfice, lui, est clair. En moyenne, un cancer est détecté toutes les 200 mammographies. Dans quatre cas sur cinq, il s'agit de tumeurs précoces, donc plus faciles à traiter. Les chances de guérison sont alors élevées et la qualité de vie après traitement est améliorée.»

La mammographie a beaucoup évolué ces vingt dernières années. Le passage au numérique a permis de diviser par deux la dose de rayons X tout en améliorant la qualité des images. «Aujourd'hui, nous disposons de capteurs plus sensibles aux rayons X et d'outils numériques performants. L'intelligence artificielle, en cours de développement, renforcera encore la précision du diagnostic

tage les rayonnements» souligne Pascal Monnin. La dose dépend aussi de l'anatomie. Plus un sein est épais, plus il faut de rayons pour obtenir une image nette. Sa composition joue un rôle: le tissu glandulaire, plus sensible, rend l'examen plus exigeant que le tissu graisseux. «On parle de seins denses lorsqu'ils contiennent davantage de tissu glandulaire. L'image est alors plus difficile à interpréter et la dose légèrement plus élevée. À l'inverse, un sein riche en graisse nécessite moins de rayons. Les appareils modernes adaptent automatiquement la dose. Et lorsque la densité complique la lecture, l'examen est complété par une échographie, sans aucun risque puisqu'elle repose sur des ultrasons.» Quant aux femmes enceintes, la question ne se pose pas dans le cadre du dépistage. En cas d'examen exceptionnel, des tabliers en plomb garantissent une sécurité maximale du fœtus.

et permettra probablement de réduire davan-

Nuances et choix personnel

JEAN-MARIE GALLAY / ADOBE STOCK

Le dépistage présente toutefois le désavantage d'un possible surdiagnostic, c'est-à-dire l'identification d'anomalies qui n'auraient peut-être jamais évolué. «Cela entraîne malgré tout un suivi, parfois un traitement, et souvent un poids psychologique. Mais globalement, le bilan reste largement positif: les vies sauvées surpassent de loin les effets indésirables.» En Suisse, le dépistage n'est pas homogène. Tous les cantons romands et le Tessin le proposent, mais certains cantons alémaniques ne l'ont pas instauré. «Ces programmes coûtent cher et suscitent parfois le débat. Pourtant, partout où ils existent, la mortalité par cancer du sein diminue de manière significative.» Finalement, chaque femme reste libre de sa décision. «Participer ou non est un choix personnel. Mais la nonparticipation comporte elle aussi un risque: celui de découvrir un cancer tardivement, quand il est plus délicat à soigner. Statistiquement, le risque d'une non-participation est beaucoup plus élevé que celui lié à l'examen. C'est un choix de vie, et un choix pour l'avenir.»

Infos Octobre rose est le mois consacré
à la sensibilisation de chaque femme au dépistage
du cancer du sein. www.depistagesein-vs.ch.

EN BREF

Agenda Soins Palliatifs

L'association Palliative-vs fête ses 20 ans avec une exposition itinérante bilingue dans des centres commerciaux: Manor Sierre (1er au 4 octobre), Migros Manoir Martigny (22 au 25 octobre) et Migros central Monthey (12 au 5 novembre). Dans le Haut-Valais, elle sera présentée par Netzwerk Palliative Care Oberwallis lors de la rencontre annuelle du Herbstanlass, le 6 novembre à 18h, Pfarreizentrum/Brig.



Interdiction des puffs en Valais

Décidée en novembre 2024 par le Parlement valaisan, l'interdiction de la vente d'e-cigarettes à usage unique - polluantes, inflammables et nuisibles - sera effective dès le 1er novembre prochain. Les commerces qui enfreindraient la loi s'exposent à une amende pouvant atteindre jusqu'à CHF 20'000 francs. Davantage d'infos sur le site www.vs.ch/tabac

PARTENAIRES







POUR En Savoir Plus...

